

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1787)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 16

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 56.